

Procédure d'inscription et conditions générales de participation

BELC Maurice 2023

Date limite d'inscription – 24 mars 2023

Vos interlocutrices à France Éducation international	Vos interlocuteurs à l'Institut français de Maurice (IFM)
<p>Suivi administratif, inscription en ligne, programme de formation</p> <ul style="list-style-type: none">• Flora AUBIN, cheffe de projet• Mélissa CHAÏBI, assistante de projet <p>@ belcregionaux@france-education-international.fr</p>	<p>Tarifs, financement, informations pratiques et conditions générales de participation</p> <ul style="list-style-type: none">• Patrick Parrot, Attaché de Coopération Educative• Juliana de Lapeyre, Assistante SCAC• Annabelle Godeau-Pernet, Coordinatrice et Formatrice <p>@ belcmaurice@ifmaurice.org</p>

SOMMAIRE

1 TARIFS	2
Frais de formation à régler à l'Institut français de Maurice :	2
2 FINANCEMENT	2
2.1 Prise en charge par un organisme	2
2.2 Prise en charge par un candidat	3
2.3 Site de paiement	3
3 INSCRIPTION EN LIGNE	4
3.1 Procédure d'inscription pour les organismes	4
3.2 Procédure d'inscription pour les candidats	5
4 CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION	5
5 CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION	5
5.1 Engagement du participant	5
5.2 Certificat	5
5.3 Enquête de satisfaction	5
5.4 Assurance responsabilité	5

1 TARIFS

Frais de formation à régler à l'Institut français de Maurice :

Frais de formation - Inscription anticipée <i>Pour toute inscription en ligne réalisée au plus tard le 28 février 2023</i>	350 € / Rs 16 500¹
Frais de formation <i>Pour toute inscription en ligne réalisée après le 28 février 2023</i>	450 € / Rs 21 000

Forfait – Restauration pendant la journée de formation uniquement Le forfait restauration comprenant 5 boissons chaudes (thé ou café) et 5 déjeuners	Prise en charge par l'IFM
--	----------------------------------

Frais d'hébergement à régler directement auprès de l'hôtel choisi :

Forfait - Hébergement au Voila Bagatelle (optionnel) Le forfait « hébergement » comprend la réservation d'une chambre individuelle du dimanche 23 avril au vendredi 28 avril 2023 (6 nuits). L'hébergement simple n'est disponible qu'à l'hôtel Voila.	94€ / Rs 4149 par nuit 564 € / Rs 24 894 pour les 6 nuits
Forfait - Hébergement demi-pension (optionnel) Le forfait « hébergement demi-pension » (hôtel + petit déjeuner + dîner) du dimanche 23 avril au vendredi 28 avril 2023 (6 jours).	120 à 150 € / Rs 5300 - Rs 6600 par nuit 720 à 900 € / Rs 31 800 à Rs 39 600 pour les 6 jours

Les demandes de réservation sont à transmettre à l'adresse suivante : @ belcmaurice@ifmaurice.org

Pour ceux bénéficiant d'une prise en charge par un organisme, le forfait hébergement, selon la formule choisie, sera **réservé au regard de l'attestation de prise en charge**. Le participant et l'organisme de prise en charge recevront un courriel de confirmation de la réservation.

La réservation de l'hébergement sera réalisée dans l'un des 2 hôtels suivants :

Hôtel 1 : Hennessy Park Hotel 65 Ebene Cybercity, Ebène https://ninetysixhotels.com/hennessy-park-hotel-eben-cybercity-mauritius.html Tarif pour une nuitée : 120 € / Rs 5300
Hôtel 2 : Voila Bagatelle Bagatelle Mall, Réduit https://www.voilahotel.mu/ Tarif pour une nuitée : 94 € / Rs 4149

2 FINANCEMENT

2.1 Prise en charge par un organisme

L'organisme prend en charge les frais de formation et éventuellement le forfait hébergement d'un ou de plusieurs candidats :

Le responsable de l'organisme prépare une attestation de prise en charge nominative.

Pour les frais de formation, le paiement se fera après service fait, par virement bancaire, et sur présentation d'une facture originale nette de taxe émise par l'IFM.

Pour le forfait hébergement le candidat se chargera de régler directement son séjour, dès son arrivée, auprès de l'établissement hôtelier.

Les frais bancaires sont à la charge de chaque organisme.

Si nécessaire, l'IFM établira une convention avec l'organisme de prise en charge.

¹ Taux de chancellerie janvier 2023

2.2 Prise en charge par un candidat

Le candidat prend en charge personnellement la totalité des frais de formation et éventuellement le forfait hébergement, il doit :

Faire le virement bancaire pour les frais de formation et demander une preuve de paiement à sa banque (paiement en roupies mauriciennes ou en euros).

Les frais bancaires sont à la charge du candidat qui veillera à le signaler à sa banque.

Les frais d'hébergement seront à régler directement à l'hôtel

2.3 Site de paiement

Le règlement doit être adressé aux coordonnées bancaires ci-dessous avec la mention :

« BELCMAURICE » et le Nom de l'organisme de prise en charge ou du participant ainsi que le numéro de dossier des participants généré après inscription sur la plateforme de France Education International.

Compte bancaire en Euros :

Frais de formation :

350 € pour toute inscription en ligne réalisée au plus tard le 28 février 2023

450 € pour toute inscription en ligne réalisée après le 28 février 2023

CEPR_NB_V4.1 - 19032021



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RELEVÉ DE COMPTE



FINANCES PUBLIQUES

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
TRÉSOR PUBLIC			
Titulaire du compte INSTITUT FRANCAIS DE MAURICE AMBASSADE DE FRANCE PORT-LOUIS			
Domiciliation TPNANTES DSFIPE			
CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLÉ RIB
10071	44900	00001020419	92
IBAN : FR76 1007 1449 0000 0010 2041 992 BIC : TRPUFRP1			
Cadre réservé au destinataire du RIB			

DSFIP POUR L'ETRANGER
30 RUE DE MALVILLE BP 54007
44040 NANTES CEDEX 1

INSTITUT FRANCAIS DE MAURICE
AMBASSADE DE FRANCE PORT-LOUIS
00405 ILE-MAURICE

Compte bancaire en Roupies mauriciennes :

Frais de formation :

Rs 16 500 pour toute inscription en ligne réalisée au plus tard le 28 février 2023

Rs 21 000 pour toute inscription en ligne réalisée après le 28 février 2023

BANK	ABSA
INTITULE DU COMPTE	INSTITUT FRANCAIS DE MAURICE
ACCOUNT NUMBER	017 2000932
ACCOUNT TYPE	Business Current
SWIFT CODE	BARCMUMU
IBAN	MU64BARC0317000002000932000MUR

3 INSCRIPTION EN LIGNE

3.1 Procédure d'inscription pour les organismes

Date d'ouverture des inscriptions : le 24 janvier 2023

Vous êtes responsable d'un organisme de la zone (Ambassade, Instituts français, Alliances françaises, AEFÉ, centres de langues publics ou privés, université, etc.) qui inscrit un ou plusieurs candidats dont vous prenez en charge le financement.

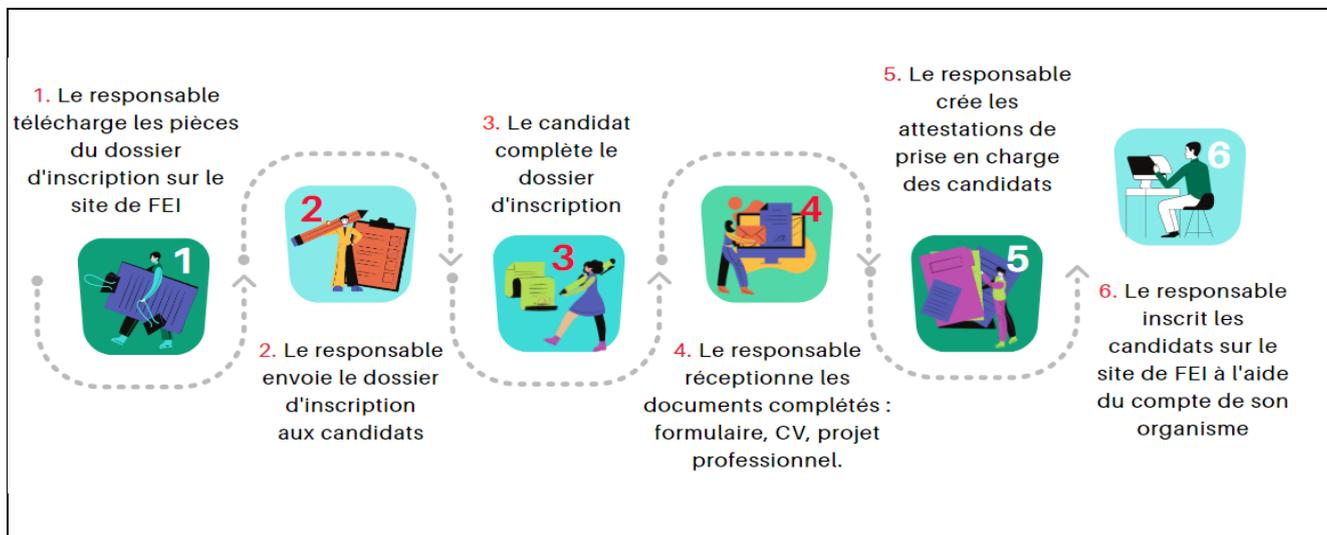
Vous avez 2 possibilités :



Cas 1 : Vous souhaitez que les candidats s'inscrivent eux-mêmes sur le site de FEI :

- Remettez-leur **une attestation de prise en charge complétée par vos soins**.
- Invitez-les à suivre la procédure d'inscription en ligne pour les candidats (cf. 3.2)

Cas 2 : Vous êtes responsable d'un organisme et vous souhaitez inscrire vous-même les candidats que vous prenez en charge, pour cela, suivez les 6 étapes ci-dessous.

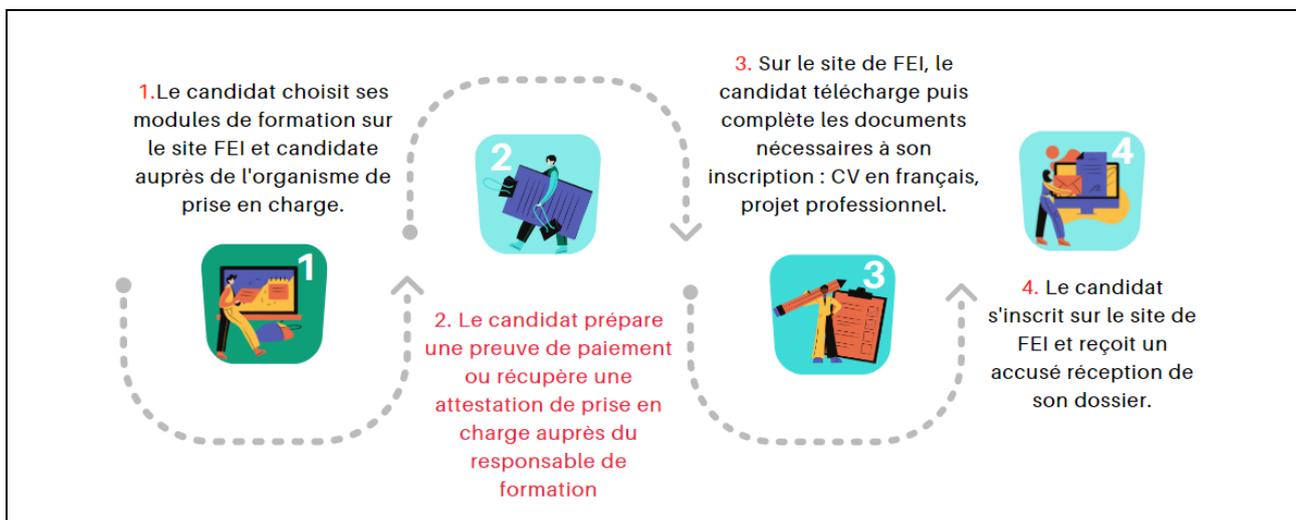


Lien d'inscription FEI : www.france-education-international.fr/article/belc-maurice-2023

3.2 Procédure d'inscription pour les candidats

Date d'ouverture des inscriptions : le 24 janvier 2023

Vous êtes candidat et vous souhaitez vous inscrire au BELC régional, suivez les 4 étapes suivantes :



Lien d'inscription FEI : www.france-education-international.fr/article/belc-maurice-2023

4 CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION

Une lettre de confirmation de l'inscription sera adressée au participant par courriel après validation du dossier d'inscription par France Éducation internationale (validation administrative et pédagogique) et par l'IFM (validation financière). Cette lettre sera envoyée par France Éducation internationale. Le responsable de formation sera en communiqué de ce courriel, le cas échéant.

5 CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Le BELC Maurice implique l'acceptation de la procédure d'inscription et des présentes conditions.

5.1 Engagement du participant

En assistant au BELC Maurice, le participant s'engage à :

- Participer à l'ensemble des conférences, présentations et ateliers proposés ;
- Participer activement aux modules de formation ;
- Respecter les horaires de début et de fin de formation ;
- Ne pas nuire au bon déroulement de la formation ;
- Participer à la conférence et aux présentations des éditeurs/média
- Respecter les règles de la vie en communauté

5.2 Certificat

À l'issue de la formation, un certificat sera délivré à chaque participant mentionnant les modules suivis et le volume horaire effectué sous réserve de participation et signera une feuille d'émargement à chaque séance des modules suivis. En cas d'absence à l'une ou plusieurs séances d'un module, le nombre d'heures correspondant aux absences sera déduit. Les certificats étant imprimés en amont de leur remise en fin de formation, les participants n'ayant pas suivi l'ensemble des séances recevront leur certificat par voie postale.

5.3 Enquête de satisfaction

À l'issue de la formation, chaque participant sera invité à évaluer la qualité de la formation et des autres prestations.

5.4 Assurance responsabilité

Le contrat d'assurance du participant doit couvrir les risques pouvant survenir en cours de formation.